

L'Accueil de Jour

Vous accueille



SOMMAIRE

1. [La présentation générale](#)
2. [Le contexte](#)
3. [Les objectifs](#)
4. [Les Personnels](#)
5. [Le transport et accessibilité](#)
6. [Le fonctionnement](#)
7. [La tarification](#)
8. [L'inscription](#)

1. La présentation générale

La Maladie d'Alzheimer et les maladies dégénératives apparentées, par leur durée d'évolution et l'aggravation progressive des troubles, soumettent les aidants à une longue épreuve douloureuse et épuisante.

L'accueil de jour vise à améliorer d'une part la vie du patient et d'autre part celle des aidants. C'est un lieu de vie qui reçoit des personnes vivant à domicile pour une ou plusieurs journées par semaine dans un lieu dédié entre 9 h 30 et 16 h 30. Il inclut une collation, le déjeuner, le goûter.

2. Le contexte

Le plan Alzheimer 2008-2012 prévoit un renforcement des structures d'accueil pour mieux accompagner les malades et les aidants.

Afin de garantir le plus longtemps possible un libre choix entre domicile et institution, il propose aux aidants des solutions souples, proches de leurs besoins, pour des temps de répit qui sont aussi des temps de soins et d'évaluation pour la personne malade et son entourage.

En soutenant les capacités restantes de la personne malade, en aménageant son environnement pour le rendre rassurant, en proposant des activités visant à maintenir une vie sociale, il est possible d'améliorer la qualité de vie de la personne et de ses aidants.

3. Les objectifs

Permettre à l'accueilli :

- De choisir le maintien à domicile.
- D'entretenir ses capacités cognitives grâce à des activités adaptées évitant la mise en échec. (mémoire, langage, compétences fonctionnelles, création, ...).
- De préserver, maintenir, son autonomie. (stimulation physique par gymnastique douce, promenade, danse, activités de la vie quotidienne, ...).

- De retrouver une vie sociale dans un lieu dédié (règles de vie commune, jeux de société, repas thérapeutiques, partages de rituels...).
- De stimuler ses cinq sens (musicothérapie, toucher, massage, relaxation, atelier cuisine, promenade dans le jardin et le parc, ...).
- De retarder le passage en institution.

Permettre à l'aidant :

- De trouver une solution de répit :
 - Pour prendre du temps pour soi.
 - Permettre une vie sociale.
 - Vaquer à des occupations personnelles.
- De réduire l'isolement et être soutenu :
 - De créer des relations avec des professionnels.
 - D'être mis en relation avec les associations (France Alzheimer, fondation Mederic Alzheimer....).
- De valoriser son rôle d'aidant :
 - Recevoir des informations sur la maladie, les modes de communication, la réduction des comportements d'agitation...
 - Participer à des réunions et à des groupes de parole avec le psychologue et l'équipe de l'unité.
 - Transmettre et échanger des informations concernant la personne accueillie au travers d'un cahier de liaison comportant des données relatives aux activités réalisées, au comportement, des clichés photographiques (reportages).
- D'éviter les situations d'épuisement et de dépression :
 - Être soutenu lors des rencontres avec l'équipe et le psychologue.
 - Bénéficier d'un soutien personnalisé.



4. Les personnels

Compte tenu de sa spécificité, la structure est dotée d'une équipe pluridisciplinaire dont les membres sont formés à l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée (bientraitance, droits des patients, gestion des troubles du comportement, méthodologie de l'humanité, animation).

Intervenants de manière constante :

- Cadre de santé : coordination (équipe, aidants, accueillis, associations, services d'aide à domicile...), organisation.
- Psychologue : soutien des aidants et de l'équipe, groupes de paroles, projets individuels.....
- AMP (Aides Médico- Psychologiques) : accompagnement au quotidien dans les activités, les soins et les transports.
- Le professeur d'Activités Physiques Adaptées : améliore la qualité de vie des accueillis en stimulant leur autonomie et en réduisant l'impact des limitations physiques ou sociales.
- Ergothérapeute : ateliers spécifiques.
- Chauffeur animateur : circuit de ramassage, entretien du véhicule.

Intervenants réguliers par vacations :

- Animateur : activités mémoire, sorties.
- Aide-soignante qualifiée en esthétique : valorisation de l'image de soi.

Intervenants ponctuellement :

- Psychomotricien
- Musicothérapeute
- Sophrologue
- Art-thérapeute
- Animateur sportif
- Micro-crèche
- Artistes locaux bénévoles (peintre, vannier, musicien...)
- Bénévoles de l'association France-Alzheimer pour accompagner les aidants.



5. Le transport et l'accessibilité

Le transport est assuré par des ambulances et pris en charge par l'établissement si vous le souhaitez.

L'aidant, présent au moment du départ et du retour de la personne, pourra échanger des informations avec l'équipe d'accompagnement.

L'accueil de jour est accessible aux personnes à mobilité réduite.



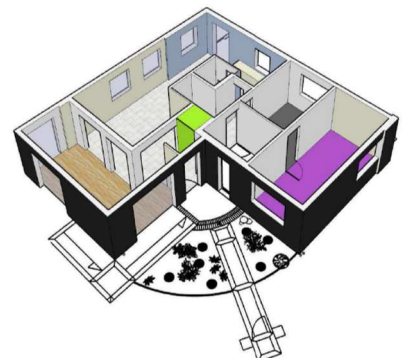
6. Le fonctionnement

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 16 h 30 sauf les jours fériés.

Dans un espace climatisé, conçu et meublé à l'identique d'une maison, la personne pourra bénéficier :

- D'activités de la vie quotidienne telles que cuisine, pâtisserie, jardinage...
- D'activités de motricité telles que gymnastique, relaxation...
- D'activités de stimulation psycho-sensorielle telles que l'atelier mémoire, lecture, chant...
- D'activités liées aux soins de corps et esthétiques
- De séances de détente et de repos.

Une collation le matin, le déjeuner pris avec l'équipe à midi, un goûter l'après-midi complètent le déroulement de la journée et constituent des moments privilégiés de partage et de maintien du lien social.



7. La tarification

Le transport, le repas de midi et la collation de l'après-midi sont compris dans le prix de journée qui est fixé au 1^{er} janvier 2024 à :

Tarif hébergement :	25,00 €
GIR 1 / 2 :	17,70 €
GIR 3 / 4 :	11,23 €
GIR 5 / 6 :	9,53 €

Des aides financières sont possibles dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par le Conseil Départemental (uniquement pour les GIR 1 à 4), après étude du plan d'aide.

L'instruction des dossiers de financement peut être assurée par l'équipe administrative du Centre Hospitalier.



8. Les inscriptions

Les demandes d'inscription sont à formuler par écrit ou par téléphone du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30.



Contacter pour cela :

La Cadre de Santé

Tél : 03 23 97 56 01

Fax : 03 23 97 56 32

Mail : cadre.ehpad@ch-lenouvion.fr

Le Responsable de l'Administration

Tél : 03 23 97 56 39

Fax : 03 23 97 56 57

Mail : hebergement@ch-lenouvion.fr

L'Accueil de Jour

Tél : 03 23 97 56 61

Mail : asg.adj@ch-lenouvion.fr

